

Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

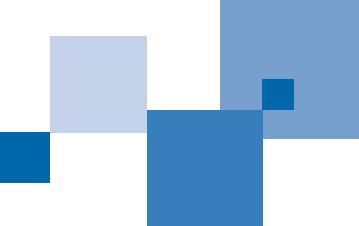
**Gérard Lejeune et
Jean-Pierre Emmerich**

ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ATTENDUES POUR RÉUSSIR L'ÉPREUVE

- Cours complet et conforme au programme
- 11 fiches présentant l'expertise comptable : accès, obligation, cessation des fonctions
- 11 fiches présentant le commissariat aux comptes : nomination, mandat, cessation des fonctions
- Intègre les dernières dispositions réglementant la profession

Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

**Gérard Lejeune et
Jean-Pierre Emmerich**



Gérard Lejeune est expert-comptable et commissaire aux comptes.

Jean-Pierre Emmerich est expert-comptable et commissaire au comptes. Il intervient dans les classes préparatoires au diplôme d'expertise comptable.

Dans la même collection :

- **DEC 1** Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, 2023 (G. Lejeune et J.-P. Emmerich).
- **DEC 1** QRC et QCM corrigées – Règlementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, 2023 (S. Sabbah et K. Meghraoui).
- **DEC 2** Révision légale et contractuelle des comptes, 2023 (S. Sabbah et F. Heuvrard).
- **DEC 3** Le mémoire d'expertise comptable, 2022 (C. Degrilart et T. Mehani).



© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297217224
ISSN 2262-1636
Collection Les Carrés DEC

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous sur gualino@lextenso.fr



Programme officiel de l'UE 1

Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

Nature : épreuve écrite sous forme de questions – Durée : 1 heure – Coefficient : 1

Thèmes	Sens & portée de l'étude	Notions et contenus
Exercice de la profession	Connaître le cadre et les conditions d'exercice des différentes missions	<ul style="list-style-type: none">– cadre légal et réglementaire ;– organisation de la profession ;– accès à la profession ;– périmètre des missions ;– nomination, lettre de mission, cessation de fonctions ;– modes d'exercice de la profession ;– honoraires ;– particularités du commissariat aux comptes et notamment non immixtion, obstacles à la mission (délit d'entrave), exercice collégial, révélation au procureur de la république, EIP ;– particularités de l'expertise comptable et notamment devoir de conseil, missions auprès de personnes physiques ;– portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Éthique, et déontologie	Connaître et savoir appliquer les éléments fondamentaux de comportement et des autres textes liés à l'éthique	<ul style="list-style-type: none">– code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ;– code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;– portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Contrôle de qualité	Cadre et modalités du contrôle de qualité et d'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none">– le système de supervision publique (Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), autorité des marchés financiers (AMF)) ;– le contrôle de qualité ;– le contrôle d'activité professionnelle ;– portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Responsabilités du professionnel	La mise en cause de la responsabilité du professionnel (personnes physiques et personnes morales)	<ul style="list-style-type: none">– responsabilités civile, pénale, disciplinaire et administrative ;– assurance du professionnel.

Fiche 1 :	L'organisation de la profession d'expert-comptable	19
I.	L'Ordre des experts-comptables	19
	A. L'historique	19
	B. La mission	21
	C. La composition	21
	D. L'Académie	22
II.	Le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables	22
	A. La mission	22
	B. L'organisation actuelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables	24
III.	Les Conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables	25
	A. Des élections revisitées depuis novembre 2020	26
	B. La mission	26
	C. L'organisation et la composition	27
Fiche 2 :	Textes légaux, réglementaires et doctrinaux applicables à l'expertise comptable	29
I.	L'ordonnance du 19 septembre 1945	31
	A. Le texte de base de la profession	31
	B. Le plan de l'ordonnance	31
II.	Le Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable	33
	A. La mise en place du Code de déontologie	34
	B. La structure du Code de déontologie	34
III.	Les normes professionnelles (NP)	35
	A. Le référentiel normatif 2022	35
	B. Le schéma général du cadre de référence du professionnel de l'expertise comptable	36
	C. La finalité des normes professionnelles	38
	D. La portée juridique et le processus d'agrément par arrêté ministériel	39
	E. Les deux normes « chapeaux » applicables à toutes les missions	39

IV. Norme professionnelle relative aux activités commerciales et aux actes d'intermédiaire	43
V. La doctrine professionnelle	44

Fiche 3 : Présentation des missions de l'expert-comptable **45**

I. La profession de l'expert-comptable	45
A. L'article 2	46
B. L'article 22	46
II. Les missions légales	48
A. Les missions pour les comités sociaux et économiques	49
B. Les interventions pour les comptes de campagne des candidats aux élections politiques	53
C. La délivrance du visa fiscal (CGI, art. 1649 quater L et M)	54
D. La mission tiers de confiance (CGI, art. 170 ter)	55
E. L'examen de conformité fiscale (décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021)	55
III. Les missions contractuelles	57
A. Les missions normalisées qui donnent lieu à une expression d'assurance du professionnel de l'expertise comptable	57
B. Les missions normalisées qui ne donnent pas lieu à une expression d'assurance du professionnel de l'expertise comptable	62

Fiche 4 : L'accès à la profession d'expert-comptable **65**

I. Le principe	65
II. Les conditions d'inscription à l'Ordre	67
A. Les conditions de droit commun	67
B. La procédure spéciale de l'article 7 bis	68
III. La procédure d'inscription	68
IV. L'appel	70
V. L'exercice illégal de la profession d'expert-comptable	70
A. La définition	70
B. Les sanctions	71
VI. Le tableau de l'ordre : structure, révision et radiation	72
A. La structure du tableau de l'Ordre	72
B. La révision	74
C. La radiation	74
D. La publication du tableau	75

VII. L'assurance responsabilité civile professionnelle	75
A. L'obligation légale	75
B. L'adhésion au contrat groupe	76

Fiche 5 : Les conditions d'exercice de la profession d'expert-comptable **77**

I. Le mode d'exercice	77
A. L'exercice en nom propre (ord. 19 sept. 1945, art. 18)	77
B. L'exercice en société (ord. 19 sept. 1945, art. 7)	78
C. L'exercice sous forme de structures associatives (ord. 19 sept. 1945, art. 7 ter)	81
II. Les incompatibilités	82
A. Les textes de base	82
B. Les personnes concernées	83
C. Les cas concrets d'incompatibilité	83
III. L'organisation du cabinet – le local professionnel et les collaborateurs	88
A. Le local professionnel (décret n° 2012-432, 30 mars 2012, art. 149)	88
B. Les collaborateurs (ord. 19 sept. 1945, art. 19 et décret n° 2012-432, 30 mars 2012, art. 132)	89

Fiche 6 : Le recours à un expert-comptable, l'acceptation de la mission et la lettre de mission **91**

I. Les conditions préalables à l'acceptation de la mission et à son maintien	91
A. Les procédures et politiques à mettre en place	92
B. Leur contenu	92
C. Les conditions liées aux ressources humaines	93
II. L'obligation de vigilance	93
A. La nature de l'obligation	93
B. Le processus d'identification du client	94
C. Le maintien de l'obligation de vigilance au cours de la mission	94
D. La conservation des documents	95
III. La lettre de mission	95
A. L'établissement obligatoire	95
B. Les mentions	96
C. L'intérêt de la lettre de mission	96

Fiche 7 :	La cessation des fonctions de l'expert-comptable	99
I.	La fin de la mission de l'expert-comptable	99
	A. Les délais de préavis à respecter	99
	B. L'information au client de la possibilité de rompre le contrat	100
II.	Les autres causes de cessation des fonctions	100
	A. La cessation provisoire	100
	B. La radiation pour départ à la retraite	100
	C. La survenance d'une incapacité ou d'une incompatibilité	101
	D. Les sanctions disciplinaires de suspension et de radiation de l'Ordre	101
III.	La démission de l'expert-comptable	101
Fiche 8 :	Obligations liées au comportement professionnel	103
I.	Les principes fondamentaux de comportement de l'expert-comptable	103
	A. Les devoirs généraux	103
	B. Les devoirs envers les clients ou adhérents	105
	C. Les devoirs de confraternité	106
	D. Les devoirs envers l'Ordre des experts-comptables	107
II.	Le secret professionnel	108
	A. Les sources légales	108
	B. Les informations couvertes par le secret professionnel	109
	C. Que peut ou ne peut pas faire l'expert-comptable ?	109
	D. Comment agir en pratique face aux demandes des autorités ?	110
	E. Tableau de synthèse	114
III.	Le devoir de conseil et son étendue	115
	A. À l'origine : une construction jurisprudentielle...	115
	B. ... devenue une obligation réglementaire	116
	C. Le contenu du devoir de conseil	116
	D. Les preuves de l'exécution du devoir de conseil	118
IV.	La communication de l'expert-comptable	118
	A. Les actions de promotion et de démarchage	118
	B. Le bon usage des titres et diplômes	119
	C. Compétences spécialisées	120
V.	La rémunération de l'expert-comptable	120
	A. Les sources légales et réglementaires	120
	B. L'indexation des honoraires	121
	C. Le cas de litiges sur honoraires	122

VI. Le droit de rétention	122
A. Le principe	122
B. La source légale	122
C. Les précisions du Code de déontologie	123

Fiche 9 : La responsabilité de l'expert-comptable **125**

I. La responsabilité civile	125
A. Les obligations des parties	125
B. L'étendue de la responsabilité civile	126
C. Les textes de loi	127
D. Les notions de faute, de préjudice, de lien de causalité	127
E. L'exercice de l'action	128
F. Exemples de condamnations	129
II. La responsabilité pénale	130
A. Les conditions de mise en cause	130
B. Les infractions concernant l'expert-comptable	130
C. Le cas particulier de la complicité	131
III. La responsabilité disciplinaire	131
A. La définition	132
B. Le déroulement de la procédure	132
C. La nature des sanctions et la prescription	133
IV. L'étendue du secret professionnel de l'expert-comptable lorsque sa responsabilité est mise en cause	134

Fiche 10 : Le contrôle qualité des experts-comptables **135**

I. Le contrôle qualité des experts-comptables	135
A. Les textes de base	136
B. L'organisation du contrôle qualité	137
C. Le déroulement d'un contrôle qualité	138
D. Les conclusions du contrôle (arrêté du 19 janvier 2022, art. 427 à 430)	139
II. Exemples de points de contrôle pour la préparation d'un contrôle qualité	140

Fiche 11 : Le Code d'éthique de la profession comptable de l'IFAC	143
I. L'IFAC et l'IESBA	143
II. Le plan du code de l'IFAC	144
III. Les grands principes du code de l'IFAC	145
A. Le cadre conceptuel	145
B. La structure du code	146
C. Les principes fondamentaux	146

**PARTIE
2**

Le commissaire aux comptes **149**

Fiche 12 : L'organisation de la profession de commissaire aux comptes	151
I. Le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)	151
A. Les missions du H3C (C. com., art. L. 821-1)	151
B. La composition du H3C (C. com., art. L. 821-2)	152
C. Les modalités d'exercice	153
D. Le traitement des saisines par le H3C	154
II. La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)	154
A. Les missions (C. com., art. L. 821-1, L. 821-6 et R. 821-25)	154
B. Les structures et services rattachés	155
C. La composition de la CNCC	156
III. Les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes (CRCC)	157
A. La mission (C. com., art. L. 821-1, L. 821-6 et R. 821-25)	158
B. La composition	158

Fiche 13 : Textes légaux, réglementaires et doctrinaux applicables au commissariat aux comptes	159
I. Le Code de commerce et les dispositions spécifiques liées au commissariat aux comptes	159
A. La partie législative	159
B. La partie réglementaire	160
C. La partie arrêté	161

II. Le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes	161
III. Les normes d'exercice professionnel (NEP)	163
A. La finalité des normes d'exercice professionnel	164
B. La portée juridique et le processus d'homologation	164
C. La particularité applicable aux petites entreprises à la suite de la loi PACTE : création d'une mission de 3 exercices dite « mission audit légal petites entreprises » (Mission ALPE)	164
IV. Les bonnes pratiques professionnelles (BPP)	166
V. Les avis rendus par le H3C	166
VI. La doctrine professionnelle	167
VII. Les textes applicables aux entités d'intérêt public (EIP)	167

Fiche 14 : Présentation des missions du commissaire aux comptes **169**

I. La mission permanente	170
A. La mission générale	170
B. Les interventions définies par la loi ou le règlement	171
II. Les missions particulières	174
A. Le commissariat aux apports	175
B. Le commissariat à la fusion	178
C. Les missions autres que le contrôle légal	179
D. L'obligation de désigner ponctuellement un commissaire aux comptes pour certaines opérations sur le capital (en l'absence de commissaire aux comptes dans la société)	180

Fiche 15 : L'accès à la profession de commissaire aux comptes **181**

I. Le principe	181
II. Les conditions d'inscription	181
III. L'obligation de formation continue particulière (C. com., art. L. 822-4)	182
IV. La procédure d'inscription	182
V. L'appel	183
VI. Les sanctions pénales	183
VII. L'assurance responsabilité professionnelle	184
A. L'obligation légale	184
B. L'adhésion automatique	184
C. L'étendue des risques couverts	184

Fiche 16 :	Les conditions d'exercice de la profession de commissaire aux comptes	185
I.	Les modalités d'exercice de la profession de commissaire aux comptes	185
	A. L'exercice en nom propre	185
	B. L'exercice en société	185
	C. L'appartenance à un réseau	187
	D. L'appartenance à une association technique	188
II.	Les incompatibilités et interdictions relatives à la profession	188
	A. Les incompatibilités générales	188
	B. Les incompatibilités spéciales	189
	C. Les sanctions	195
Fiche 17 :	La nomination, l'acceptation des fonctions et la lettre de mission du commissaire aux comptes	197
I.	La nomination du commissaire aux comptes	197
	A. Dans les sociétés commerciales	197
	B. Dans les autres entités	199
	C. Le défaut de nomination des commissaires aux comptes	201
	D. La publicité et information de la nomination	202
	E. L'impossibilité de nomination sous condition suspensive	203
II.	Les conditions préalables à l'acceptation de la mission	203
	A. Les dispositions applicables à l'ensemble des entités (EIP ou non)	204
	B. Les dispositions applicables uniquement aux entités EIP	207
III.	La lettre de mission	208
	A. L'objectif	208
	B. L'obligation d'élaboration et périodicité	209
	C. La pluralité de commissaires aux comptes	209
	D. Le contenu	209
	E. La demande d'accord	210
Fiche 18 :	La cessation des fonctions du commissaire aux comptes	211
I.	La récusation et le relèvement judiciaire	211
	A. La récusation (C. com., art. L. 823-6)	211
	B. Le relèvement judiciaire (révocation) (C. com., art. L. 823-7)	212
	C. Synthèse des différences entre la récusation et le relèvement judiciaire	213

II. Les autres causes de cessation des fonctions	214
A. L'arrivée du terme	214
B. La démission	214
C. La survenance d'une incapacité ou d'une incompatibilité	215
D. La dissolution de l'entité	215
E. La transmission universelle du patrimoine, fusion ou scission de l'entité	216
F. La transformation d'une société en une autre forme sociale	216
G. Le franchissement à la baisse des seuils de désignation	217
H. Les sanctions disciplinaires	217
I. Le décès – dissolution de la société de commissariat aux comptes	217
J. Le transfert du siège social d'une société à l'étranger	218
K. L'absorption de la société de commissariat aux comptes par une autre	218

Fiche 19 : Le mandat du commissaire aux comptes **219**

I. La durée du mandat et le renouvellement	219
A. La durée du mandat	219
B. Le renouvellement	220
II. Le commissaire aux comptes suppléant	221
A. L'obligation de désignation	221
B. Le secret professionnel à l'égard du titulaire	222
C. L'entrée en fonction en remplacement du titulaire	222
D. La désignation d'un nouveau suppléant par l'entité auditée	223
III. Le co-commissariat aux comptes	223
A. L'obligation de nomination de deux commissaires aux comptes	223
B. L'indépendance des co-commissaires	224
C. Les conditions d'exercice de la mission	224
D. Les différends entre les co-commissaires aux comptes	225
IV. Le pouvoir d'investigation et la permanence de la mission	225
A. Le principe	225
B. L'étendue du pouvoir d'investigation	226
C. Les sanctions	227
V. La rémunération	227
A. La fixation du nombre d'heures de travail	228
B. Le cas particulier en cas de déclenchement de la procédure d'alerte	229
C. Le nombre d'heures excessif ou insuffisant	229
D. La fixation de la vacation horaire (C. com., art. R. 823-15)	230

E. Le litige sur les honoraires (C. com., art. R. 823-18 à R. 823-20)	230
F. La publicité des honoraires	230
G. Le rapport entre le total des honoraires et le total des revenus	231

Fiche 20 : Obligations liées au comportement professionnel **233**

I. La compétence professionnelle	233
A. L'obligation de formation	233
B. Les précisions réglementaires	233
C. Le recours à des experts indépendants	234
II. Le secret professionnel	235
A. La source légale	235
B. Les personnes soumises au secret	235
C. Les limitations du secret professionnel	236
D. Les sanctions	239
E. Tableau de synthèse	239
III. La non-immixtion dans la gestion	240
IV. La publicité	241
A. Le démarchage	241
B. Les conditions à respecter pour effectuer de la publicité	241
V. La confraternité	242

Fiche 21 : La responsabilité du commissaire aux comptes **243**

I. La responsabilité civile	243
A. L'étendue	243
B. La faute ou la négligence du commissaire aux comptes	244
C. L'exercice de l'action	244
D. Les cas concrets de condamnation	245
II. La responsabilité pénale	246
A. Les conditions de mise en cause	246
B. Les infractions concernant le commissaire aux comptes	246
C. Le cas particulier de la complicité	247
III. La responsabilité disciplinaire	248
A. La définition et le champ d'application	248
B. La nature de la faute disciplinaire	248

C. Le déroulement de la procédure	248
D. La nature des sanctions et la prescription	250
IV. L'étendue du secret professionnel du commissaire aux comptes lorsque sa responsabilité est mise en cause	251

Fiche 22 : Le contrôle de l'activité professionnelle des commissaires aux comptes **253**

I. Le contrôle de l'activité professionnelle	253
A. Les textes de référence	253
B. Le déroulement des contrôles de l'activité professionnelle	254
C. Le déroulement des contrôles de l'activité professionnelle	254
D. La périodicité des contrôles de l'activité professionnelle	256
E. La désignation des contrôleurs	256
II. Le contrôle qualité Interne	256



PARTIE 1

L'EXPERT- COMPTABLE

